

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 DÉCEMBRE 2010  
21 H 08**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 décembre 2010, à 21 h 08, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *Directeur général*  
Me Marc Giard, *Directeur des Services juridiques et greffier.*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Martin Damphousse informe les personnes présentes à la séance du retrait des points suivants, lesquels seront reportés lors d'une séance spéciale le 13 décembre prochain :

# 38 : « Adoption de la politique de gestion contractuelle »

# 39 : « Politique d'achat – modifications ».

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Raisons motivant l'adoption du projet de règlement 707-8
- Motifs d'imposition de nouvelles interdictions de stationnement sur les rues d'Youville et Massue
- Paiement des participations aux tournois de golf
- Passage piétonnier entre les rue Théodore-Robitaille et Riendeau.

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2010-397 Approbation procès-verbal - Séance générale 1<sup>er</sup> novembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1er novembre 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2010-398      Approbation procès-verbal - Séance spéciale 22 novembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 novembre 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2010-399      Approbation des comptes – Novembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de novembre 2010 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 14346 à 14712 et paiements électroniques)</i>	2 448 443,93 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 1452 à 1454, 1456 à 1462, 1464, 1466, 1469 à 1479, 1481, 1482, 1484 à 1486)</i>	1 898 576,25 \$
Fonds de roulement : <i>(chèques 1455, 1463, 1467, 1468 et 1480)</i>	52 447,39 \$
Fonds de réserve Parcs et Terrains de jeux : <i>(Chèques 1465 et 1483)</i>	16 196,39 \$

*Certificat de la trésorière numéro 2145*

Adoptée.

**RÈGLEMENTS ET DÉROGATIONS MINEURES**

**A-2010-54      Avis de motion – Règlement 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés.

**2010-400      Adoption – Premier projet de règlement 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2010-55 Avis de motion – Règlement 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309.

**2010-401 Adoption – Premier projet de règlement 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309 soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2010-56 Avis de motion – Règlement 711-2 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier la liste des documents exigés pour l'abattage d'arbres dans un boisé situé en zone agricole et afin de limiter à certains travaux l'obligation de créer un lot distinct**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-2 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin de modifier la liste des documents exigés pour l'abattage d'arbres dans un boisé situé en zone agricole et afin de limiter à certains travaux l'obligation de créer un lot distinct.

**A-2010-57 Avis de motion – Règlement 534-27 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter des interdictions de stationnement sur les rues d’Youville et Massue**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-27 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter des interdictions de stationnement sur les rues d’Youville et Massue.

**A-2010-58 Avis de motion – Règlement 753 déléguant au directeur général le pouvoir de nommer les membres des comités de sélection chargés d’analyser les soumissions de services professionnels**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 753 déléguant au directeur général le pouvoir de nommer les membres des comités de sélection chargés d’analyser les soumissions de services professionnels, conformément aux dispositions de l’article 573.1.0.1.1 de *la Loi sur les Cités et Villes* (LRQ, c.C-19).

**A-2010-59 Avis de motion – Règlement 754 mettant sur pied une réserve financière pour le fonds patrimonial**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 754 mettant sur pied une réserve financière pour le fonds patrimonial.

**2010-402 Adoption – Règlement 534-26 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue de Carignan et d’ajouter des places de stationnement de nuit en période hivernale au terrain de soccer/football synthétique situé près de l’école du Carrousel**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-26 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue de Carignan et d’ajouter des places de stationnement de nuit en période hivernale au terrain de soccer/football synthétique situé près de l’école du Carrousel.

Adoptée.

**2010-403 Adoption – Règlement 630-3 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 630-3 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1.

Adoptée.

**2010-404 Adoption – Règlement 748 décrétant un emprunt de 110 000\$ pour payer le coût de refinancement du solde non-amorti des règlements numéros 519, 535, 536, 543, 546, 600, 637, 652, 658, 662, 663, 664 et 665 et d'émettre des obligations à cet effet**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 748 décrétant un emprunt de 110 000\$ pour payer le coût de refinancement du solde non-amorti des règlements numéros 519, 535, 536, 543, 546, 600, 637, 652, 658, 662, 663, 664 et 665 et d'émettre des obligations à cet effet.

Adoptée.

**2010-405 Adoption – Règlement 749 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2011**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 749 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2011.

Adoptée.

**2010-406 Adoption – Règlement 750 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables, pour l'année financière 2011**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 750 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2011.

Adoptée.

**2010-407 Adoption – Règlement 752 décrétant des travaux de rénovation à l'hôtel de ville, la Maison St-Louis et divers bâtiments municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 752 décrétant des travaux de rénovation à l'hôtel de ville, la Maison St-Louis et divers bâtiments municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2010-408 Adoption – Règlement 631-12 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-12 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2010-409 Adoption – Second projet de règlement numéro 707-7 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes d'affichage applicables aux enseignes comportant un message variable dans les zones C-527, C-455 et C-476**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-7 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes d'affichage applicables aux enseignes comportant un message variable dans les zones C-527, C-455 et C-476 soit et est adopté.

Adoptée.

**2010-410 Emprunt temporaire, Caisse centrale Desjardins Règlement 743 (fossé de drainage, secteur Ouest)**

Considérant que le règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 5 novembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 238 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.*

**2010-411 Demande de dérogation mineure, # 1357-26-8010 2260, chemin du Pays-Brûlé – Construction d'un bâtiment agricole**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin d'autoriser la construction d'un bâtiment agricole à moins de 10 mètres de la ligne de terrain ;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 10-10-64 du 13 octobre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 10 novembre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la dérogation mineure DM 1357-26-8010 à l'effet de réduire la marge latérale minimale à 3,5 mètres au lieu de 10 mètres pour de permettre la construction d'un bâtiment agricole, le tout conformément aux schémas UR-2010-2030A8 et UR-2010-2030A10.

Le terrain porte le numéro de lot P-119 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone A-213.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.*

**2010-412 Demande de dérogation mineure, # 1060-74-6123  
2583, rue Beaucourt  
Localisation d'un abri d'auto attaché et d'une remise**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la localisation de l'abri d'auto attaché au bâtiment principal du 2583, rue Beaucourt et d'une remise ;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 10-11-68 du 10 novembre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter la demande visant la localisation de l'abri d'auto attaché mais de refuser la dérogation concernant l'implantation dérogatoire de la remise ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 novembre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la dérogation mineure DM 1060-74-6123 à l'effet de réduire la marge avant minimale à 5,88 mètres au lieu de 6 mètres afin de régulariser l'implantation de l'abri d'auto existant au 2583, rue Beaucourt. Le conseil refuse cependant la dérogation concernant la remise dérogatoire.

Le terrain porte le numéro de lot 69-394 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-448.

Adoptée.

## CONTRATS ET MANDATS

### 2010-413 **Contrat d'assurances de dommage - Adjudication** **Période du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2011**

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte et associés Inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – conditions de renouvellement terme 2010-2011 – Assurances de dommages du regroupement des villes Varennes Ste-Julie » ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2011 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<b>Assurances</b>	<b>Assureurs</b>	<b>Courtiers</b>
Biens	Chartis	BFL Canada & Associés
Bris des machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile, municipale et contre les délits	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile	Lombard du Canada	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme BFL Canada pour une prime de 77 205 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2010-2011 ;

De verser la somme de 51 644 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 25 358 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en assurance des biens pour le même terme ;

De verser une somme de 772,05 \$, à titre d'honoraires professionnels, à l'Union des municipalités du Québec ;

D'autoriser le Directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée.

### 2010-414 **Acquisition d'un logiciel de gestion documentaire SyGED** **PG Solutions** **Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 25 novembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions* l'implantation du nouveau logiciel SyGED pour la gestion documentaire, pour un montant de 19 255 \$, plus taxes, le tout selon sa proposition du 14 septembre 2010.

Ce montant est affecté au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2146*

Adoptée.

**2010-415      Élaboration d'une trousse pédagogique pour les écoles primaires sur le territoire de la Ville - Mandat**

Attendu le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 25 novembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à M. Yvan Émond, conseiller pédagogique de Sainte-Julie, un mandat pour l'élaboration d'une trousse pédagogique pour les écoles primaires sur le territoire de la Ville, pour un montant forfaitaire de 14 200 \$, conditionnellement à un transfert budgétaire de 9 200 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

D'autoriser M<sup>me</sup> Jocelyne Doyon, chef de division loisirs, à signer un contrat, pour et au nom de la Ville de Varennes, décrivant les obligations du contractuel ainsi que les engagements mutuels dans ledit dossier.

*Certificat de la trésorière numéro 2147*

Adoptée.

**2010-416      Acquisition d'équipements spécialisés, travaux publics  
Modification à la résolution 2010-347**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-347 le 4 octobre 2010 pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour les travaux publics;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le dispositif de la résolution 2010-347 soit amendé afin de partager le montant de 11 015 \$, plus taxes, entre 2 fournisseurs, soit 8 715 \$, plus taxes, à Multi Pressions L.C. inc.(fourniture de la machine à pression électrique) et 2 300 \$, plus taxes, à Électricité Michel Langlois inc.(installation).

Adoptée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2010-417      Publication document explicatif  
Budget 2011 et Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013**

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le document explicatif (résumé) du budget 2011 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 8 décembre 2010, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2010-418 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2011 et sur les comptes passés dus**

Considérant les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit indiqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives ;

Que le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

Adoptée.

**2010-419 Signature électronique du maire pour les chèques de 50 000 \$ et moins - Autorisation**

Considérant que tous les chèques, effets négociables ou autres instruments de paiement doivent être signés conjointement par le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Service des Finances à utiliser la signature électronique du maire lors de l'émission de chèques au montant de moins de 50 000 \$ ;

D'approuver la procédure de contrôle interne relative à l'utilisation de la signature électronique du maire dont copie est jointe à la présente et en fait partie intégrante.

Adoptée.

**2010-420 Versement à la réserve financière, assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance générale du 3 décembre 2007 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 144 000 \$ pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2010.

Adoptée.

**2010-421 Versement à la réserve financière, eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance spéciale du 12 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 35 000 \$ pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2010.

Adoptée.

**2010-422 Modifications à la résolution 2008-029 sur la création d'une réserve financière - voirie**

Considérant l'adoption de la résolution 2008-029 le 21 janvier 2008 pour la création d'une réserve financière pour le service de voirie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le 2<sup>e</sup> paragraphe de la résolution n<sup>o</sup> 2008-029 soit modifié pour y ajouter les dépenses associées aux travaux autorisés suivants : passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux de rues, routes et chemins.

Adoptée.

**2010-423 Versement à la réserve financière, voirie et reconstruction des rues**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des

rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 748 250 \$ pour le service de voirie, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la Ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2010.

Adoptée.

#### **2010-424 Transferts budgétaires 2010**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 129 546 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

#### **2010-425 Conseil intermunicipal de Transport Sorel-Varenes (CIT) et Régie intermunicipale de la gare de Sorel Budget 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes (C.I.T.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, montrant des revenus et des dépenses de 8 902 186 \$ et le budget de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel pour la même période, montrant des revenus et des dépenses de 823 126 \$.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Varenes pour 2011 au C.I.T. au montant de 831 514 \$, en deux versements, soit les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> juin 2011.

Adoptée.

#### **2010-426 Approbation des tarifs 2011 Service de transport adapté de la MRC de Lajemmerais**

Attendu l'adoption de la résolution du conseil de la MRC de Lajemmerais 2010-11-285 relativement aux tarifs du service de transport adapté pour l'année 2011;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver la grille de tarifs 2011 pour ledit service, laquelle correspond à celle proposée par l'AMT ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer l'approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2011 selon la grille ci-après :

	<i>Par passage</i>	<i>Carte à billets</i>	<i>Carte mensuelle</i>
<i>Zone locale</i>	3,75 \$	51,00 \$	83,00 \$
<i>Zone Rive-Sud et Sorel-Tracy</i>	5,00 \$	64,00 \$	102,25 \$
<i>Zone Montréal</i>	8,75 \$	n/a	n/a

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Lajemmerais.

Adoptée.

**2010-427      Tournois de golf 2010 – Autorisation de participation et paiements  
Modification à la résolution 2010-199  
Tournoi des Chevaliers de Colomb (4 x 12 \$)**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-199 le 3 mai 2010 autorisant les dépenses relatives à la participation de membres du Conseil à divers tournois de golf en 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil modifie la résolution 2010-199 en ajoutant la participation de quatre élus au tournoi des Chevaliers de Colomb qui se tenait le 18 septembre 2010 au profit de la Maison Victor Gadbois et pour la Fête de Noël du Foyer Lajemmerais, pour montant total de 48 \$, soit 12 \$ x 4 participants.

Adoptée.

**2010-428      Embauche de 5 pompiers à temps partiel  
Service de Sécurité Incendie**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la chef de division, ressources humaines le 23 novembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de MM. Jean-Sébastien Adam, Manuel Bénard-Vézina, Vincent Campbell, Jean-François Larose et Éric Préfontaine, à titre de pompiers à temps partiel, à compter du 7 décembre 2010, sujet à une période de probation de neuf (9) mois de services continus, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2010-429 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Adoptée.

**2010-430 Certificat d'autorisation PIIA # 1156-46-1670  
605, boul. Lionel-Boulet (Métaux Onsite)  
Réaménagement de la cour avant dans le but de créer une seconde  
entrée charretière**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolutions numéro C.C.U.E. 10-11-69 du 10 novembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1156-46-1670 autorisant les travaux de réaménagement de la cour avant de l'immeuble sis au 605, boul. Lionel-Boulet, dans la zone I-208, conformément au plan UR-2010-2033A4, mais sous réserve des conditions énumérées à la résolution CCUE 10-11-69.

Adoptée.

**2010-431 Certificat d'autorisation PIIA # 1056-98-6155  
550, boul. Lionel-Boulet (Thomas Marine)  
Agrandissement du bâtiment principal**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-11-70 du 10 novembre 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1056-98-6155 autorisant l'émission du permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal sis au 550, boul. Lionel-Boulet, dans la zone C-209, conformément aux plans UR2010-2034A4 et UR-2010-2034A9.

Adoptée.

**2010-432 Aliénation d'un ancien chemin, secteur Picardie  
Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Considérant que la Ville de Varennes est propriétaire d'un ancien chemin dans le secteur de la montée de Picardie et du chemin du Petit-Bois;

Considérant que cet ancien chemin est inutilisé depuis plusieurs années;

Considérant que les propriétaires des immeubles adjacents à cet ancien chemin ont manifesté l'intérêt d'acquérir ledit chemin;

Considérant que cette cession permettrait de régulariser l'occupation de ces terrains;

Considérant que la vente de cet ancien chemin nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant qu'il n'y a pas de nouvelles utilisations à des fins agricoles qui sont projetées;

Considérant que la Ville doit motiver sa recommandation d'appui à cette demande d'autorisation en fonction des critères qui sont prévus à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la CPTAQ de lui accorder une autorisation permettant de procéder à l'aliénation d'un ancien chemin montré à l'originnaire (lots 959 et 960 projetés);

Que l'analyse des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* soit jointe en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

**2010-433 Vente d'une partie du lot 89, 55, rue de la Sarcelle  
Frayère Saint-Charles**

Considérant l'empiètement exercé par certains résidants de la rue de la Sarcelle sur une partie de la Frayère Saint-Charles ;

Considérant la volonté du Conseil de régulariser la situation en vendant lesdites parcelles ;

Considérant que le prix de vente a été fixé à 13,94 \$ le pied carré ;

Considérant que la superficie visée au 55, rue de la Sarcelle est, selon la description technique de Gustave Gilbert, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 2010, sous le numéro 5389 de ses minutes, fixée à 63,6 mètres carrés (684,6 pieds carrés) ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater Me Nathalie Jodoin, notaire, pour la préparation d'un projet d'acte de vente à intervenir entre madame Julie Lussier et monsieur François Godin et la Ville de Varennes. Les honoraires relatifs à la vente seront entièrement aux frais des acheteurs ;

De verser le fruit de la vente au Fonds de parcs et terrains de jeux ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2010-434      Ratification de l'embauche de deux *chefs aux interventions*  
Service de Sécurité Incendie**

Considérant l'embauche de deux *chefs aux opérations* par la résolution numéro 2010-109 le 8 mars 2010,

Considérant les constats de l'évaluation des deux (2) cadres et les besoins précisés du Service de Sécurité incendie ;

Considérant l'accord des deux (2) cadres et la recommandation de la Chef de division ressources humaines, en date du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'abolir les postes de *chefs aux opérations* au Service de Sécurité incendie à compter des présentes ;

De créer deux postes de *chefs aux interventions* au Service de Sécurité incendie à compter des présentes, au salaire et aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe comme si au long récitée ;

Que messieurs Serge Beauregard et Martin Pruneau soient confirmés comme *chefs aux interventions* au Service de Sécurité incendie, poste cadre permanent à temps partiel à compter des présentes. La période de probation est inapplicable à ces employés, considérant qu'ils l'ont déjà effectuée à titre de *chefs aux opérations*.

Adoptée.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Augmentation de taxes et d'évaluation municipale
- Utilité de la nouvelle publication « Espace Varennes »
- Nature des travaux et date de finition au stationnement du parc de la Commune
- Quantité de bâtiments admissibles aux subventions du Fonds patrimonial
- Coût des bancs installés dans les parcs
- Signalement d'un problème de résistance aux intempéries de la piste piétonnière de la Frayère Saint-Charles
- Motifs du don planifié pour la Maison Grise
- Félicitations au Conseil pour ses réalisations
- Remerciements pour les démarches entreprises visant à l'installation d'une résidence pour personnes âgées autonomes
- Heures d'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale
- Entretien des brise-glace au parc de la Commune
- Responsabilité des régies intermunicipales
- Fonctionnement du *Fonds carrières et sablières*
- Montant accumulé au *Fonds d'infrastructures*
- État d'avancement du projet d'implantation d'un garage pour le CIT sur le territoire varennois
- Demande de reconsidérer l'emplacement de la future usine de biométhanisation
- Nature de la trousse pédagogique et utilisation projetée
- Utilisation des réserves financières
- Analyse d'impact de la fluidité de la circulation à l'intersection des rues de l'Aqueduc et du Souvenir ainsi que de la Route 132 en relation avec l'installation projetée d'une résidence pour personnes âgées autonomes
- Achalandage des circuits 720 et 721 du CIT dans le Vieux-Varennes

*Fin de la deuxième période de questions des contribuables.*

## PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le Maire invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 23 heures.*

*Le Maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA